



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CROPSAV
OCCITANIE

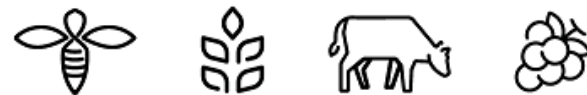
Lundi 20 octobre 2025

Point d'information sur la dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CROPSAV
OCCITANIE

Dermatose nodulaire contagieuse DNC

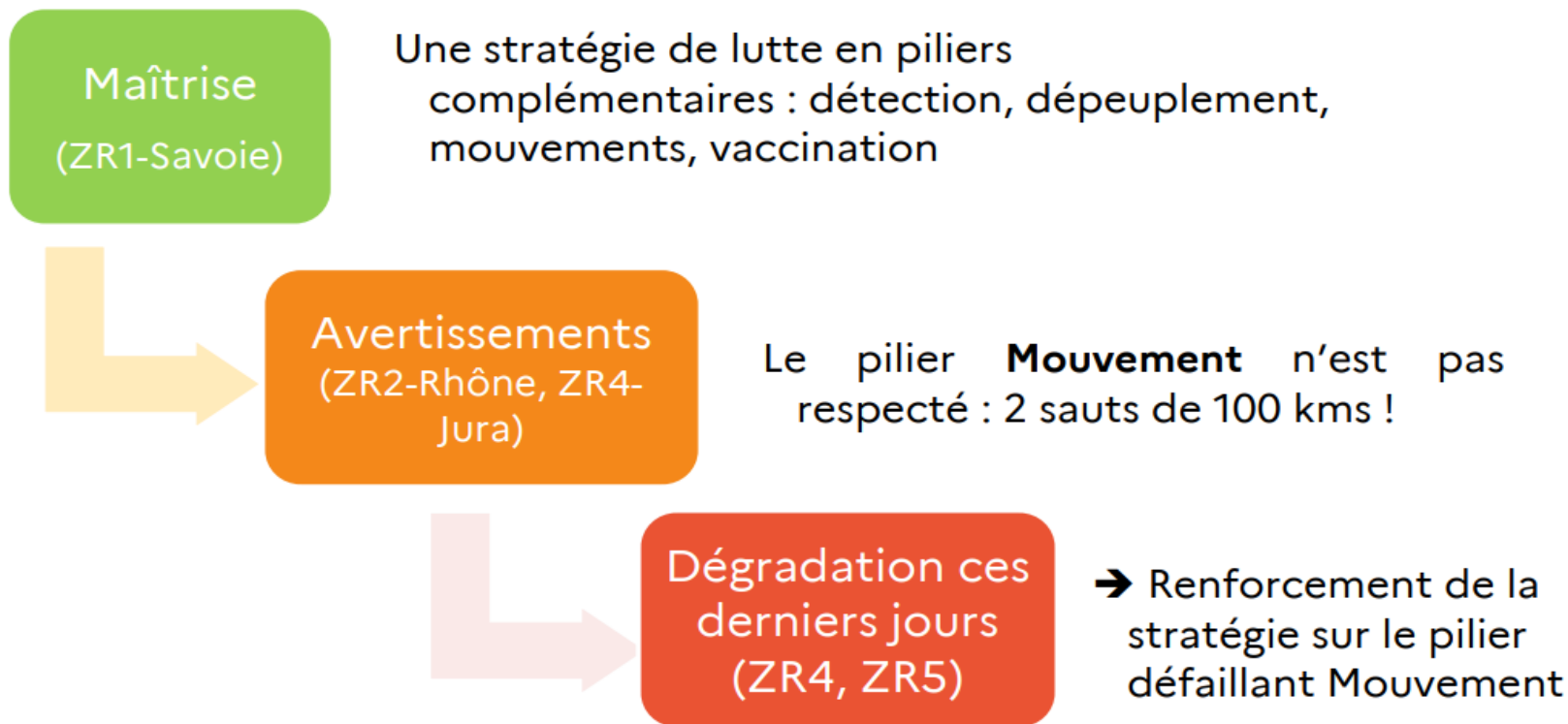
-

Situation sanitaire et mesures de lutte

Contexte général

- La **Commission européenne (CE)** et plusieurs **pays européens** manifestent une **perte de confiance** vis-à-vis de la France.
- Il existe un **risque d'activation d'une clause de sauvegarde** (« mise sous cloche » des échanges) que la France **ne maîtriserait pas en durée**.

Point de situation à date du 17 octobre



DNC : Situation en Occitanie

- Depuis le 3 octobre 2025 :

Confirmation de foyers en Espagne

- Mise en place d'une zone de surveillance dans les Pyrénées-Orientales (66)

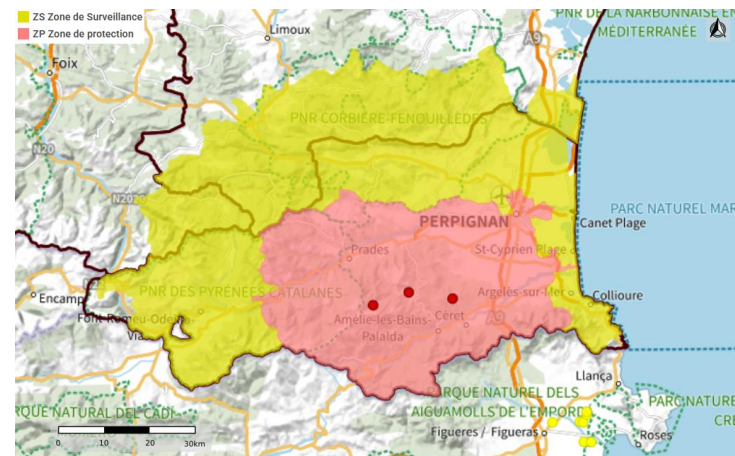
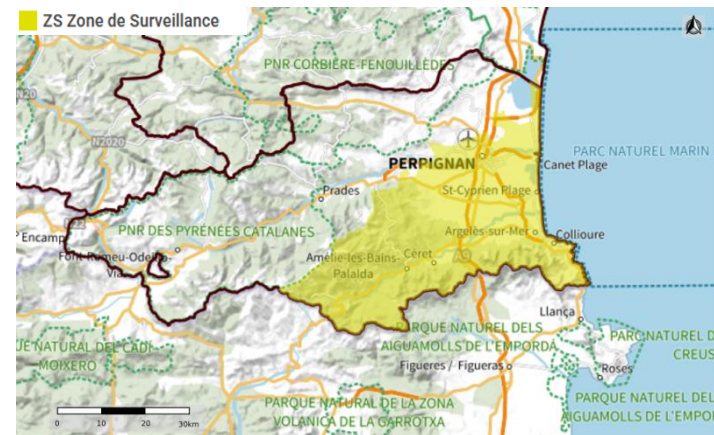
- Depuis le 15 octobre 2025 :

Trois foyers confirmés dans les Pyrénées-Orientales

- Mise en place d'une zone de protection (66)
- Mise en place d'une zone de surveillance (09, 11 et 66)

Listes des commune en ZR disponible sur :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

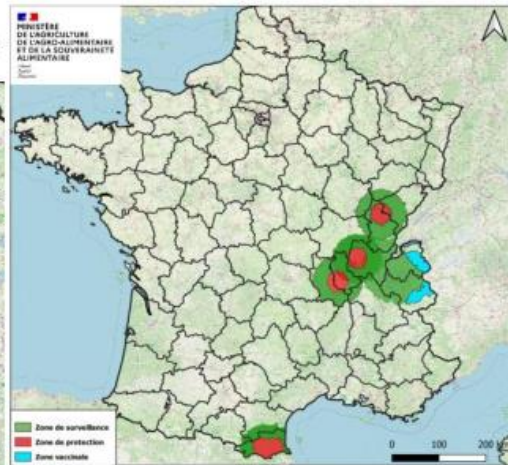
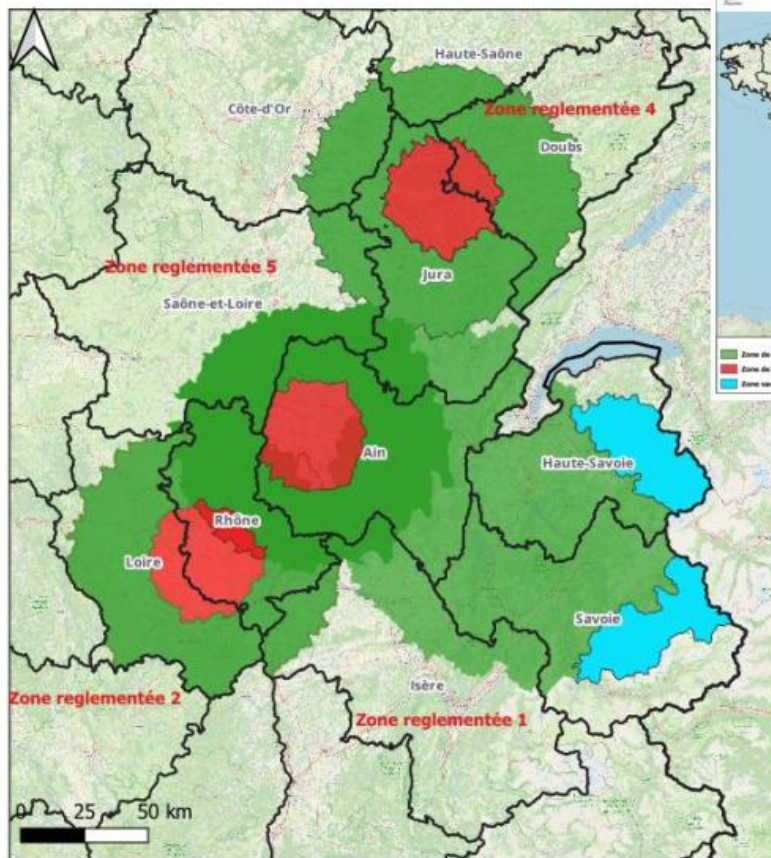


Situation sanitaire à date du 17 octobre



Edition du 16/10/2025

Zones réglementées suite aux foyers DNC en France



Origine du problème

- Un foyer suspecté de maladie bovine est lié à des mouvements de veaux du Jura.
- 4 veaux provenant de cet élevage ont été envoyés au marché de Bourg-en-Bresse, où ils ont croisé 740 autres bovins ensuite répartis dans toute la France.
- Risque important de diffusion via les échanges commerciaux vers l'Italie, l'Espagne et d'autres régions françaises.

Mesures sanitaires immédiates :

- Mise sous APMS pendant 28 jours de tous les élevages ayant reçu un bovin provenant du marché concerné.
La MUS contactera les DDPP concernées
→ Si aucun symptôme n'apparaît, levée des APMS après cette période.
- Euthanasie de 20 bovins identifiés dans les camions à risque.
- Pas de vaccination prévue au-delà des zones réglementées (ZR).

Restrictions nationales

Cadre national – Arrêté ministériel du 17 octobre 2025

(JO du 18 octobre 2025 – NOR : AGRG2528610A ; IT DGAL-SDSBEA/2025-688 & 689)

Mesures transitoires applicables jusqu'au 4 novembre 2025 inclus

• Interdiction sur tout le territoire métropolitain :

- des manifestations et rassemblements temporaires d'animaux d'espèces sensibles à la DNC ;
- des mouvements d'animaux vers un autre État membre ou un pays tiers.
- Réévaluation prévue ultérieurement selon l'évolution de la situation.

Restrictions nationales

Création d'une zone réglementée supplémentaire (ZRS)

- Régions concernées : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie.
- Durée : jusqu'au 4 novembre 2025 inclus.
- Mesures dans la ZRS :
 - interdiction des regroupements en centres de rassemblement et marchés d'animaux sensibles à la DNC, sauf animaux destinés directement à l'abattoir.



Mesures préfectorales et instructions régionales

Zone réglementée (ZR) en Occitanie

- Couvre l'ensemble des Pyrénées-Orientales, et une partie de l'Aude et de l'Ariège.
- Les **zones réglementées (ZR)** regroupent la **Zone de Protection (ZP)** (20 km) et la **Zone de Surveillance (ZS)** (50 km).

Principes de circulation des bovins : interdiction générale des mouvements

- au sein, depuis, et vers la **ZR** ;
- sauf **dérogations** expressément prévues (document sanitaire spécifique requis).

Mesures préfectorales et instructions régionales

- Les **forces de sécurité intérieure** sont chargées de **contrôler les transports** d'animaux bovins, notamment dans les départements **09, 11, 31, 34 et 81**.

Sanctions prévues

- Infraction de **4^e classe** : **750 €** par bovin déplacé sans **autorisation**

Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine



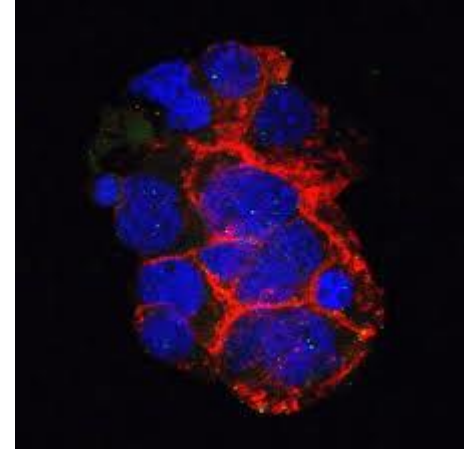
CROPSAV Occitanie 20/10/2025
Dr Pierre Casenave – SNGTV/GTV Occitanie

LA MALADIE



La dermatose nodulaire contagieuse Bovine

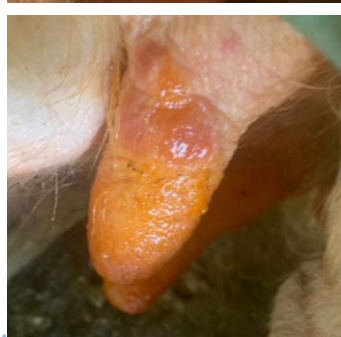
- Maladie virale : *Capripoxvirus* (DNC / Clavelée / variole caprine)
- Uniquement les bovins (+ zébus et buffles)



Virus de la DNCB
(Source : Institut Pirbright)



Un fort impact sur les animaux



- Fièvre pouvant atteindre 41°C
- Jetage, larmolement et salivation
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques
- Nodules et lésions nécrotiques sur la peau, les muqueuses et les membranes
- Abattement
- Anorexie
- Chute de lactation
- Atteinte d'organes internes (tractus digestif, appareil respiratoire)
- Evolution longue
- **Séquelles importantes**
- **Jusqu'à 45 % de morbidité**



Tableau clinique de la DNC

- **INCUBATION : 4 à 14 jours** (jusqu'à 4 semaines).
- **SYMPTÔMES :**
 - **Abattement, anorexie, chute de production**
 - **Pic thermique** souvent discret, parfois important (41°C) ; **jetage léger, larmolement et salivation.**
 - Éruption soudaine de **nodules cutanés** localisés ou généralisés à toute la surface du corps de **0,5 à 5 cm de diamètre,**
 - **Réactions ganglionnaires importantes** (pré-scapsulaires).
- **Complications :** amaigrissement rapide, infections cutanées, mammites secondaires, troubles digestifs, avortements, œdèmes des membres avec inflammation et nécrose des tendons associés à des boiteries.



Tableau clinique : chronologie

Forme classique

Phase d'invasion

- Hyperthermie
- Abattement, anorexie
- Chute de PL
- Hypertrophie NL
- Epiphora, ptyalisme, jetage

Phase d'éruption cutanée

- Nodules cutanés, durs, arrondis, indolores
- Œdèmes sous-cutanés
- Formes miliaires chez les jeunes

Phase de nécrose

- Evolution des nodules (cf infra)
- Guérison lente (2 mois) ou évolution vers forme grave et mort

J

0 18

J4-J14

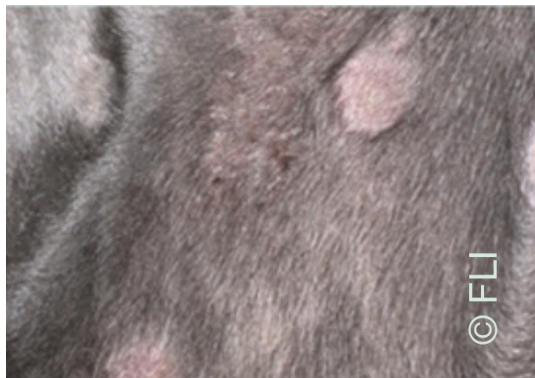


J15-
J21



Datation des nodules

(d'après fiche EuFMD)



Nodules multiples
dont le centre est
encore intact **J4**



Cercle clair autour de
la lésion, avec des
croûtes commençant
à se détacher **J7**



Datation des nodules

(d'après fiche EuFMD)



Croûtes visibles
sur les lésions
cutanées

**J1
4**



J 16-21

Les croûtes commencent à
se détacher laissant
apparaître des ulcères à vif



Datation des nodules

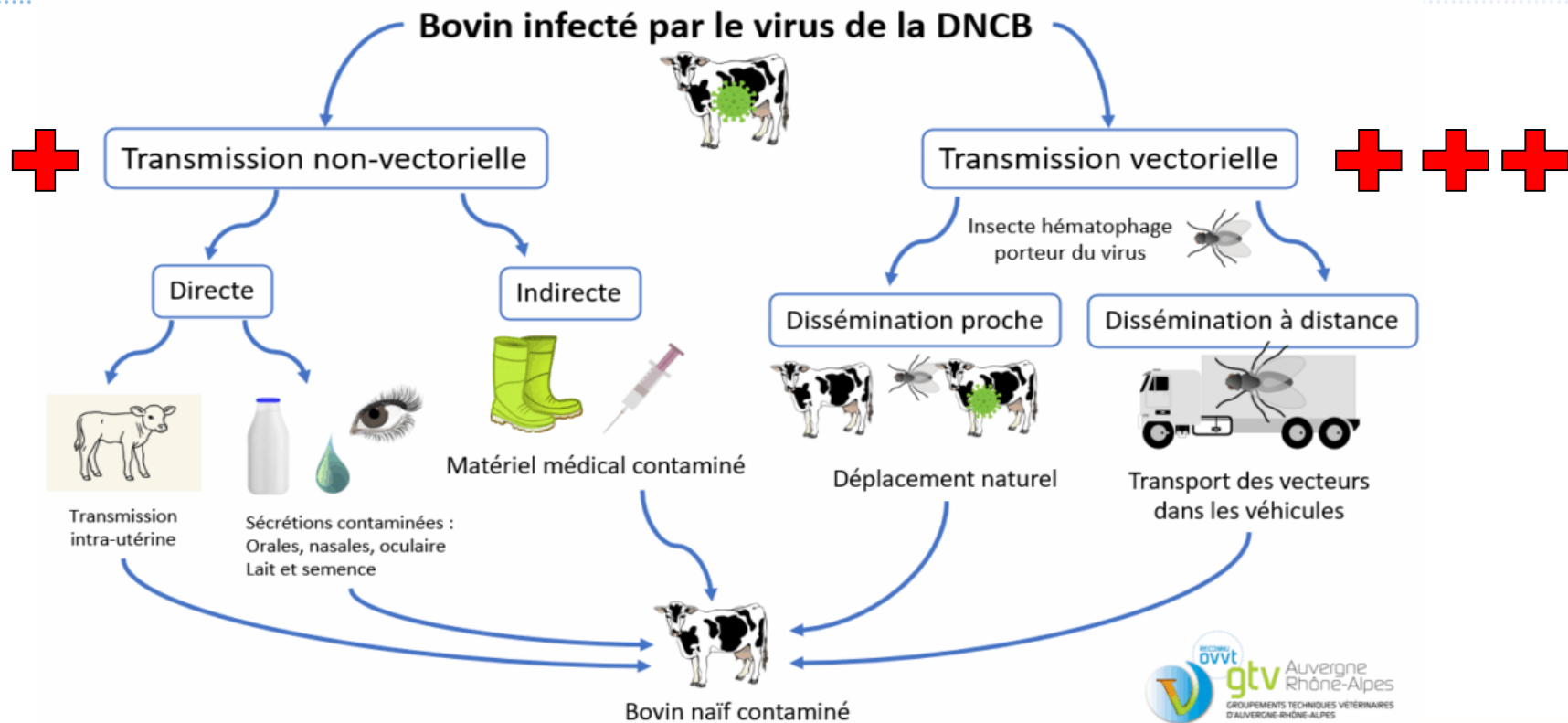
(d'après fiche EuFMD)

Après 21 jours

Les ulcères sèchent et
commencent à cicatriser



Mode de transmission de la DNCB



Mode de transmission de la DNC

● Transmission vectorielle +++

→ La diversité des vecteurs possibles (Stomoxes, Tabanidés, Tiques,...) rend la lutte contre les vecteurs peu efficace (Gharbi.M- 2025)

● Transmission non vectorielle

→ Directe :

★ Horizontale : salive, écoulements nasaux et oculaires, semence (plutôt en zone endémique)

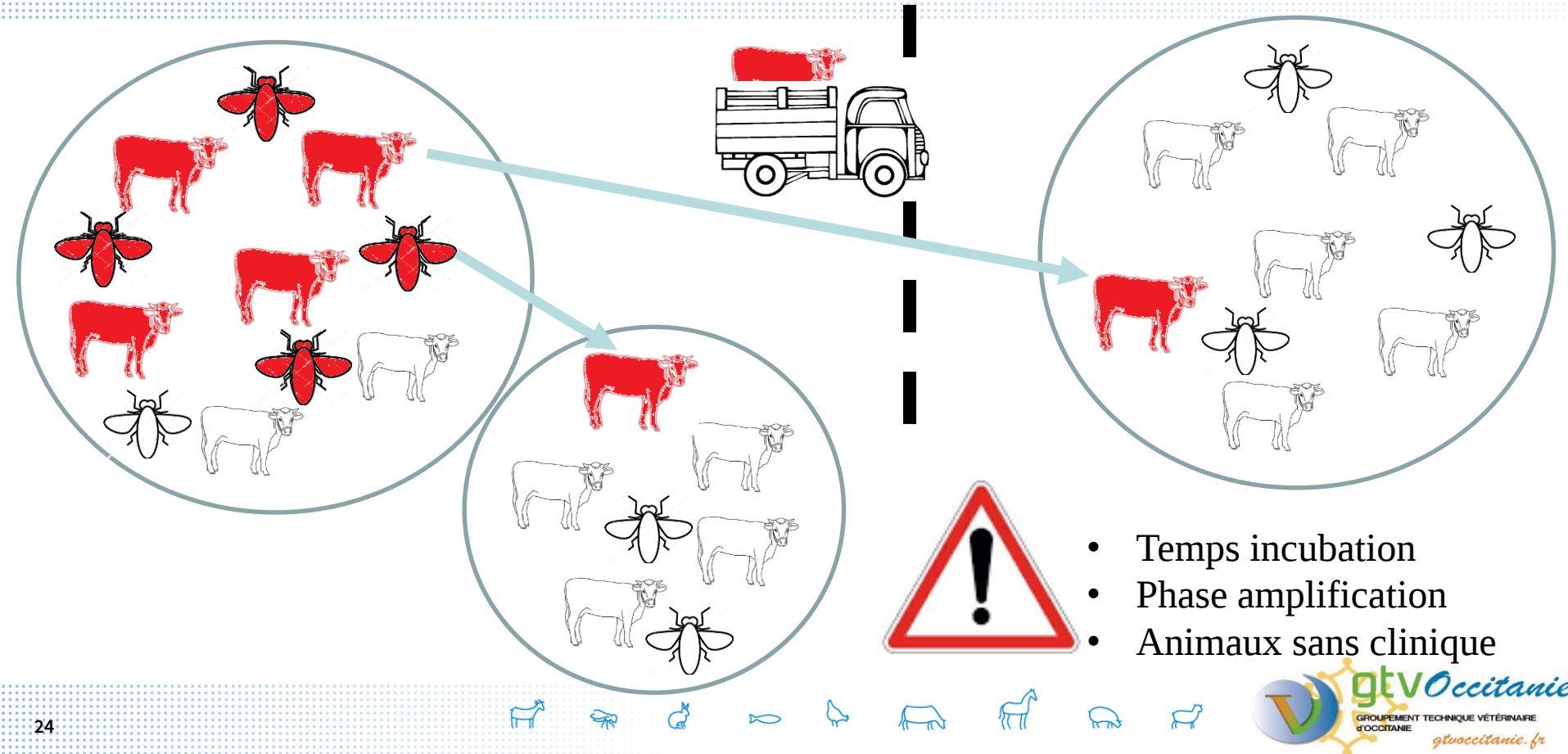
★ Verticale : transmission transplacentaire

→ Indirecte : par transfert mécanique (aiguilles)

→ **Virus résistant dans milieu extérieur (plusieurs semaines)**



Une diffusion par vecteurs et mouvements



Potentiel de contamination

- **En conditions expérimentales**

- Pour des animaux cliniques, $R_0 = 17$
- Pour des animaux infectés non cliniques, $R_0 = 1$

- **Sur le terrain**

- Phase d'amplification silencieuse
- Phase clinique

**Charge virale
infectante**

**Activité
vectorielle**



Les mesures de lutte

Basées sur les connaissances scientifiques de
la maladie

- Surveillance et détection précoce
- Destruction des sources de virus
 - Dépeuplement des foyers
 - Désinfection et désinsectisation
- Biosécurité
 - Bonnes pratiques de gestion des intervenants
 - Restrictions des mouvements
- Vaccination

Mise en évidence et
élimination rapide du virus

Restreindre au maximum la
zone d'extension du virus

Notion de panier de mesures



LA SUSPICION



La base de la suspicion

Rôle crucial du binôme éleveur/vétérinaire sanitaire



Éléments de suspicion

● Éléments cliniques

- **Présence au sein du troupeau d'au moins 1 bovin présentant au moins 2 nodules cutanés** durs, arrondis, indolores, de 0,5 à 5 cm de diamètre
- **ET observation** d'au moins 1 des signes suivants sur au moins un bovin du troupeau (le même que celui présentant les lésions nodulaires ou un autre), le jour du signalement ou rapporté dans les commémoratifs : **hyperthermie, hypertrophie ganglionnaire, anorexie, épiphora, jetage, ptyalisme, œdèmes sous-cutanés.**
- ET absence de diagnostic différentiel d'exclusion avéré à l'examen du troupeau

● Contexte épidémiologique

- Proximité géographique d'une zone réglementée
- Connaissance de mouvements à risque



EN CAS DE SUSPICION : CONDUITE A TENIR

- Signalement et information à l'éleveur (notamment rappel des règles de biosécurité)
- Préparer votre visite (matériel, contacts, ...)
- **Déclaration obligatoire auprès de la DDPP**
- Prélèvements



LA VACCINATION



Un des piliers de la stratégie de lutte

- **Objectifs** :

- Protéger efficacement les animaux contre le virus
- Avoir une couverture vaccinale suffisante pour stopper la progression du virus
- Accessoirement, le statut vaccinal des animaux est une des conditions aux dérogations à l'interdiction de certains mouvements

**obtenir rapidement le plus grand nombre d'animaux correctement immunisés
(> 21j post-injection) au sein d'une ZR**

- **Moyens** : vaccination OBLIGATOIRE par un vétérinaire sanitaire de tous les bovins de la ZR (quel que soit leur âge) à l'aide d'un vaccin vivant atténué homologue (souche Neethling).

Vaccin retenu pour la ZR3 : Lumpyvax (MSD)

(même vaccin que ZR2-4-5 et Espagne)



Caractéristiques du vaccin

- **Posologie** : injection unique de 1ml par voie SC au niveau de l'encolure
- Mise en place d'une immunité complète : 21 jours.
- Durée de l'immunité : 12 mois.
- Conditionnement : 20ml, 100ml (lyophilisat + solvant)
- Temps d'attente :
 - Viande et abats : 0 jours.
 - Lait : 0 jours.

Les veaux issus de mères valablement vaccinés peuvent être vaccinés à partir de 4 à 6 mois



Transmission mécanique = une aiguille par animal



Effets secondaires et pharmacovigilance

● Effets secondaires

- Réaction locale au site d'injection
- Hyperthermie transitoire
- Chute de production laitière
- Avortements
- Syndrome Neethling

● Pharmacovigilance

Insister au moment de la vaccination sur l'importance de la surveillance/déclaration de ces effets secondaires



Effets secondaires et pharmacovigilance



Effets secondaires et pharmacovigilance

Si présence de nodules,
SUSPICION
(accord DD préalable)

Un test PCR DIVA permet de
différencier la souche vaccinale
de la souche sauvage



Organisation des chantiers

- Vacciner vite = vacciner en priorité les animaux dont la contention facilitera le chantier.
- Vaccin fragile : gestion stricte de la chaîne du froid, utilisation dans les 8h après ouverture.
- Organisation locale : éleveur/VS/GDS/JA/CA
- Enregistrement de la vaccination :
 - DAV fournis par le GDS (ou la DD selon le département) : infos indispensables à la certification et à la mise en paiement
 - Enquête Eusurvey : permet de connaître l'état d'avancement global de la vaccination



Vaccination et suspicion

**Les chantiers de vaccination sont
l'occasion d'un examen de l'ensemble des
bovins de la zone réglementée par les
vétérinaires sanitaires**



Relations avec les différents intervenants

- Réunions quotidiennes depuis le début de la crise

- Au niveau national : DGAL, GDSFrance, SNGTV, SNVEL
- Au niveau local : GTV, SDVEL, CROV, OPA, GDS, DD
- Remontées des difficultés opérationnelles



- Coordination des actions au niveau local

- Gestion des renforts pour les VS des zones réglementées
- Accompagnement et soutien psychologique
- Réponse aux diverses interrogations

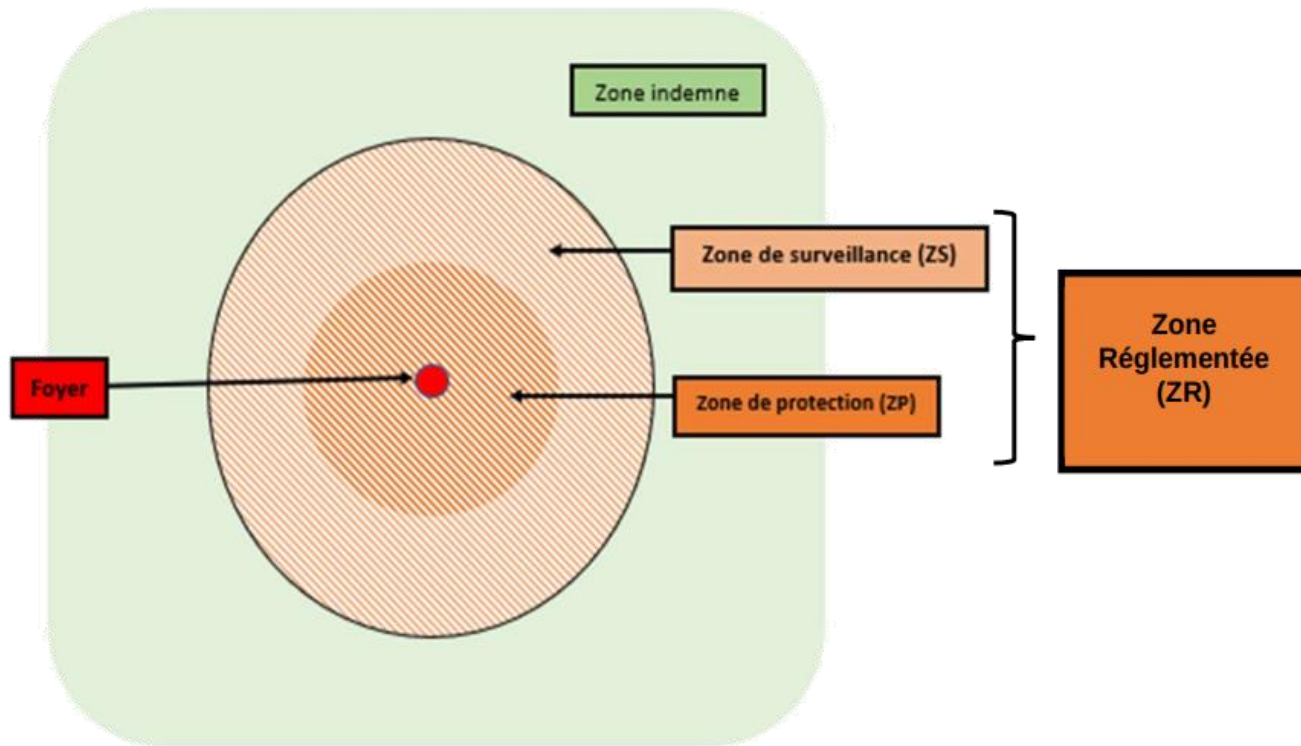


Les différentes zones et les règles de circulation

DNC : Les différentes zones et les règles de circulation

Zone réglementée

- Zone de protection (ZP) à minima 20 km
- Zone de surveillance (ZS) à minima 50 km



Principes de circulation des animaux

(Instruction technique DGAL-SDSBEA/2025-688)

- ZR (ZP+ZS) : Interdiction des mouvements, sauf abattage ou élevage dérogatoire.
 - ZI (zone indemne) : Mouvements libres, transit sans déchargement en ZR.
 - ZV (zone vaccinale) : Circulation interne libre, sorties sous conditions (vaccination $\geq 28j$, LPS).
-

Mouvements entre zones

- Élevages : Interdits entre ZR↔ZI sauf dérogations.
 - Autorisés dans une même ZR sous conditions (LPS, vaccination, visites vétérinaires).
 - Abattage : Vers abattoir le plus proche, examen clinique <72h, transport direct, abattage <24h.
 - Transit : Autorisé depuis ZI, sans arrêt ni déchargement, via grands axes routiers.
-

Cas particuliers

- Veaux et ateliers d'engraissement : Bovins vaccinés $\geq 28j$ ou veaux de mères vaccinées, site d'allotement agréé DDPP, LPS requis.
 - Produits germinaux : Sperme autorisé nationalement, ovocytes et embryons interdits.
 - Produits $> 30j$ avant foyer non concernés.
-

Cas particuliers

- Lisiers et sous-produits : Dérogations pour urgence, traitement obligatoire (70°C/1h ou enfouissement 25cm + 42j).
 - Cuirs et peaux : Interdits sauf après traitement (salage 14j, sel+soude 7j, séchage 42j à 20°C), LPS obligatoire avant transfert.
-

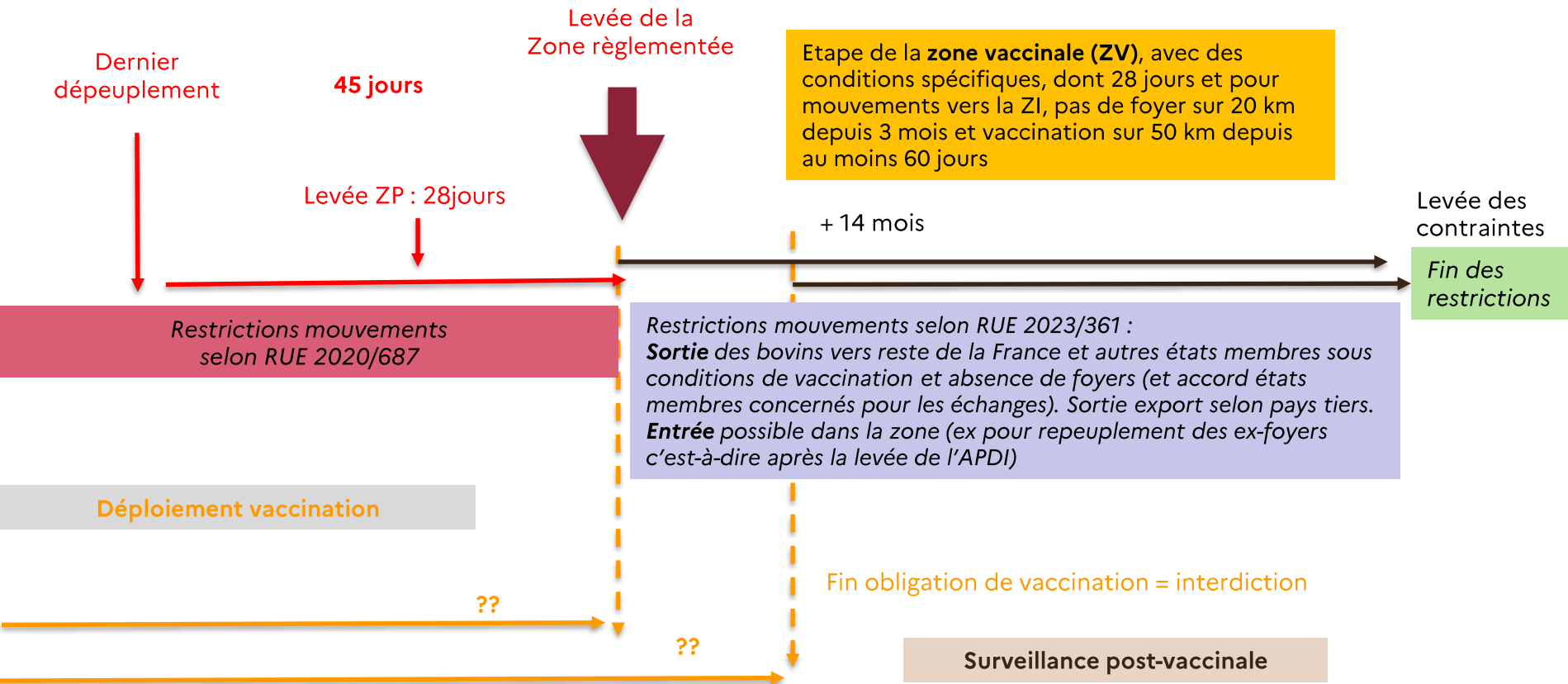
Procédures et contrôles

- Laisser-passer sanitaire (LPS) : date, animaux, origine/destination, vaccination, véhicule.

Arrêtés préfectoraux disponibles sur :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a9692.html>

Le calendrier de sortie de crise



Mesures d'accompagnement

DNC : Les mesures d'accompagnement

Accompagnements psychologiques



Accompagnements des éleveurs

- Chambres d'Agriculture
- Mutualité Sociale Agricole
- Coordinateur national interministériel du Plan de prévention du mal-être en agriculture



Accompagnement des vétérinaires

- SNVEL
- SNGTV
- Ordre des vétérinaires

DNC : Les mesures d'accompagnement

Accompagnements financiers

Arrêté du 16 juillet 2025

L'Etat indemnise pour les foyers :

- Les animaux euthanasiés dans les foyers
- Les frais liés au renouvellement du cheptel
- Besoins supplémentaire en repeuplement
- Déficit momentané de production

L'Etat prend en charge :

- Opérations effectuées par les vétérinaires mandatés : visites, prélèvements, euthanasies et vaccination
- Collecte, transport et élimination des cadavres dans les foyers
- Frais des opérations de nettoyage et désinfection à 100% dans les foyers

DNC : Les mesures d'accompagnement

Accompagnements financiers : prise en charge du nettoyage désinfection

Arrêté du 13 août 2025 : *« Les opérations de nettoyage et de désinfection mentionnées à l'article 10 de l'arrêté du 16 juillet 2025 susvisé sont prises en charge par l'Etat. »*

2 modalités :

1/ Remboursement sur présentation de la facture acquittée et validation DDPP

2/ Avance de 100% sous réserve de :

- Production d'une garantie à première demande par l'établissement bancaire
- Facture non acquittée
- Production après paiement du prestataire de la facture acquittée pour clore le dossier
- Les réseaux bancaires et les entreprises prestataires ont été informées des deux procédures possibles.

Dans les deux cas **l'éleveur établit ou fait établir le plan de décontamination et le fait valider par la DDPP, et qui passe commande au prestataire de son choix**

DNC : Les mesures d'accompagnement

Accompagnements financiers : mesures prises face à l'urgence



Urgence à reconstituer rapidement la trésorerie des éleveurs touchés et d'accompagner au maximum la recapitalisation du cheptel
→ Prise de **mesures exceptionnelles**.

Raccourcissement du délai de versement et avance de trésorerie, **au propriétaire des animaux**, dans les jours suivant l'abattage pour faire face à l'urgence :

Catégorie zootechnique	Montant forfaitaire de la VMO
Femelles de 1 à 24 mois	1 125 €
Femelles de plus de 24 mois	2 100 €

Mobilisation des moyens de l'Etat pour accompagner professionnels :

- Appui DDPP et DDETSPP 66/09/11 - recrutements personnels supplémentaires (accompagnement indemnisation et dépeuplement, LPS...)
- Déblocage budget indemnisation en cours
- Commandes vaccins en totalité et 110% besoins
- Volontariat personnels DRAAF et DDPP voisines pour appuyer DDPP impactées par DNC, mobilisation partenaires (GDS, GTV, Ecole vétérinaire Toulouse vaccination, référent national crise sanitaire sur site (66) dès 20/10, DRAAF AURA pour retour expérience et partage outils...)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION